

DOCTEUR GUY DÉOM
POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300, EST BOUL. DE LA CONCORDE, LOCAL # 204
LAVAL, QUÉBEC

Jeudi, le 9 juin 2005

*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6*

Sujet : Le pont sur l'autoroute 25
Approche visionnaire

*M. Michel Germain, président
M. Jules Dufour, commissaire
M. Mamadou Lamine Sane, commissaire*

*Il n'y a aucun doute que le futur pont Laval-Montréal ``sur la 25`` aura deux effets
bénéfiques :*

- 1. diminution globale importante de la pollution*
- 2. amélioration de la qualité de vie et économie d'essence pour des milliers de
travailleurs, sans compter les bénéfices qu'en tireront les compagnies diverses.*

*Il va sans dire, que compte tenu que le nombre de voitures a augmenté de 862,320 depuis
1996, selon les statistiques de transport Québec vérifié jeudi le 9 juin 2005, de nouveaux
aménagement routiers doivent se construire, sinon c'est la coagulation ...Et c'est déjà
un fait.*

*Par la présente, je crois qu'il serait dans les normes que l'approche soit visionnaire, en
ce sens, qu'elle favorise tout transport ``écologique`` futur i.e. autobus électriques ou
hybrides, train (pourquoi pas...peut-être), voitures hybrides, pistes cyclables, etc...*

Ce pont deviendra, alors, un exemple à suivre dans notre histoire.

Salutations distinguées

Guy Déom

